



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **PLUS D'ARRET AUX STANDS SUR LE CIRCUIT DE GUEUX !**

Dès le **11 mars 2022**, les passionnés de l'automobile ne pourront plus **s'arrêter ni stationner** le long de la mythique ligne droite du circuit de Gueux.

En effet, ce site accueille d'importants et récurrents rassemblements de voitures et de motos improvisés le week-end. Les nombreux amateurs de sport automobile, les conducteurs indisciplinés responsables de stationnements dangereux pourraient malheureusement engendrer des accidents graves pour les visiteurs mais aussi pour les automobilistes qui empruntent cette portion de route départementale D27, faisant partie intégrante de la ligne droite du circuit. Ces rassemblements de voitures et de motos occasionnent également de fortes nuisances sonores sur les communes de Gueux et de Thillois.

En conséquence et suite à la rencontre réunissant les services du Département de la Marne, la Brigade de Gendarmerie de Gueux, les représentants des communes de Gueux et Thillois, et de l'association des Amis du Circuit de Gueux, l'interdiction de s'arrêter et de stationner le long des stands vient d'être signifiée par arrêté départemental. Des panneaux seront posés sur cet espace matérialisant cette décision. La Gendarmerie assurera le strict respect de ces consignes et verbalisera les contrevenants.

Seuls les manifestations et rassemblements organisés et encadrés par l'association des Amis du Circuit de Gueux seront autorisés.

Rappelons que le circuit de Gueux a accueilli de nombreuses courses automobiles pendant près de 50 ans. Classé aujourd'hui sur la liste des Monuments historiques, cet espace entretenu et réhabilité par les Amis du Circuit, accompagnés par la Commune, reste un endroit dédié aux souvenirs de l'histoire de l'automobile à préserver !